



Avis A.1090

**SUR UN SET DE 4 INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES AU PIB
RETENU, EN PREMIÈRE LECTURE PAR LE GOUVERNEMENT WALLON**

Adopté par le Bureau le 8 octobre 2012

I. Introduction

Le 12 juillet 2012, le Gouvernement wallon a décidé de retenir, en première lecture, un set de 4 indicateurs de développement humain et d'empreinte écologique en complément du PIB.

Par courrier du 29 août 2012, le Ministre-Président et le Ministre du Développement durable ont sollicité l'avis du CESW sur ce set d'indicateurs.

II. Exposé du dossier

II.1 CONTEXTE

La proposition s'inscrit dans la dynamique transversale A du Plan Marshall 2.Vert, « Promouvoir transversalement le développement durable à travers toutes les politiques publiques » qui prévoit notamment de :

« Développer, en concertation avec les partenaires sociaux, les autres Régions, le niveau fédéral et les instances internationales concernées, des indicateurs qui permettent de mesurer le développement humain et l'empreinte écologique, afin de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement, en complément du PIB. »

L'établissement d'indicateurs complémentaires au PIB est à l'ordre du jour dans plusieurs instances internationales, dont l'OCDE, et européennes. Plusieurs pays, dont la France et l'Allemagne, ainsi que plusieurs régions ont engagé des réflexions.

En Belgique, la déclaration de politique générale prévoit de « développer des indicateurs pertinents complémentaires au PIB ». La Flandre calcule son empreinte écologique.

Le Gouvernement wallon, dans une note d'orientation, a souhaité que ces indicateurs soient des « indicateurs phares qui ont un potentiel de visibilité et d'efficacité communicationnelle comparable à ceux dont jouit le PIB aujourd'hui, en complément de ce dernier ». Ce qui semble écarter les tableaux de bord qui sont utilisés pour le suivi des politiques de développement durable¹.

II.2 MISE EN ŒUVRE

L'IWEPS a été chargé d'un travail préparatoire, qui a abouti à la présélection de 28 indicateurs, avec leurs caractéristiques² (cfr la liste en annexe). Ce travail a été examiné par des experts académiques, utilisateurs, ...

¹ Le Bureau fédéral du Plan publie régulièrement ce type de données, dont 25 « indicateurs phares » : <http://www.indicators.be/>

² Les travaux ont été publiés, en plusieurs étapes, dans le Working paper n° 4 : <http://www.iweeps.be/>

Un processus participatif citoyen (site internet) a ensuite été mis en place pour sonder les dimensions des indicateurs considérées comme essentielles et prioritaires. Les 5 dimensions les plus citées par les 2.800 réponses sont la santé, l'éducation, l'emploi, l'environnement et l'équité/justice. Un travail spécifique a été réalisé sous la coordination de la fédération des CPAS pour prendre en compte les priorités des plus fragilisés. Ceux-ci insistent plus sur la dimension logement, niveau de vie et équilibres économiques.

Les indicateurs analysés par l'IWEPS sont classés en catégories :

1. Economiques ou alternatifs au PIB (ex : PIB « vert »)
2. Socio-économiques (ex : indicateurs de développement du PNUD)
3. Bien-être (ex : indice du vivre mieux OCDE)
4. Soutenabilité environnementale (ex : empreintes carbone ou écologique)
5. Santé-environnement (ex : Indice planète vivante)
6. Globaux, rassemblant des enjeux très différents en un seul indice général (ex : indice du développement économique soutenable).

Les indicateurs des catégories 1 et 6 sont écartés, vu que l'objectif n'est pas de remplacer le PIB, mais de le compléter. Ensuite, le Gouvernement a choisi un indicateur qu'il estime le meilleur, compte tenu des données disponibles dans chacune des catégories 2 à 5.

1. Socio-économiques : indice de situation sociale,
2. Bien-être : indice de bien-être,
3. Soutenabilité environnementale : empreinte écologique,
4. Santé-environnement : indice de santé de l'environnement.

II.3 PRESENTATION DES INDICATEURS RETENUS

II.3.1 L'indice de situation sociale

L'indice envisagé s'inspire de l'indicateur régional de santé sociale développé en France (Nord-Pas de Calais et Ile-de-France).

La proposition, pour la Wallonie est de couvrir 10 dimensions, en fonction des données disponibles :

- revenus, pauvreté et dettes
- sécurité sociale et aide sociale
- travail et emploi
- enseignement et éducation
- santé et soins
- logement et cadre de vie
- sécurité publique
- support social
- participation sociale
- publics à risque.

Chaque dimension est résumée par 1 ou 2 variables (ex : santé = espérance de vie à la naissance ; enseignement et éducation = taux des personnes sans diplôme et taux d'obtention du CESS). Une moyenne est ensuite faite entre les variables/dimensions. Une normalisation temporelle est nécessaire pour suivre l'évolution de cet indice dans le temps pour une entité particulière.

Cet indice est préféré aux indicateurs de développement humain du PNUD et à ses déclinaisons régionales (1.12), au BIP 40 (1.19), au taux de sécurité démarchandisée (1.21) et à l'indice de déprivation matérielle (1.22).

II.3.2 L'indice de bien-être

L'indicateur proposé est à construire. Il s'appuie sur des expériences en cours menées par l'IWEPS en partenariat avec le Conseil de l'Europe dans 15 communes wallonnes représentatives. Le processus envisagé comporte 3 phases :

- définition du bien-être collectif avec la participation des citoyens (8 familles d'indicateurs, 47 thématiques, 190 sous-thèmes) ;
- construction des indicateurs ;
- mesure du bien-être à partir d'une enquête participative permettant de recueillir la perception subjective du bien-être à mettre en relation avec des données objectives (premiers résultats fin 2013 pour les communes visées)³.

Les 8 familles d'indicateurs concernent :

- les moyens de vie
- le cadre de vie et le logement
- la relation avec les institutions
- les relations personnelles
- les équilibres sociétaux
- les équilibres personnels
- les sentiments de bien/mal être
- les valeurs/attitudes, initiatives/engagements.

Les indicateurs non retenus dans cette catégorie sont les suivants : (1.13) Indicateur canadien du mieux être, (1.14) Indice de bien-être des nations, (1.16) Indicateur de qualité du développement régional (QUARS), (1.17) Indice de Bonheur national brut (Bhoutan), (1.23) Indice du vivre mieux OCDE.

³ Une revue et une analyse des tableaux de bord et batteries d'indicateurs a été publiée par l'IWEPS dans le Working paper n° 7.

II.3.3 L'empreinte écologique

L'empreinte écologique informe de manière synthétique sur certaines pressions exercées sur le capital environnemental par un individu ou un groupe en fonction de son mode de consommation et de production.

Elle mesure les surfaces biologiquement productives de terre et d'eau nécessaires pour produire les ressources qu'un individu, une population ou une activité consomme et pour absorber les déchets générés, compte tenu des technologies et de la gestion des ressources en vigueur. Cette surface est exprimée en hectares globaux, c'est-à-dire en hectares ayant une productivité moyenne.

Les quantités de types de biens et services consommés sont transformés en surface puis en hectare global. L'indicateur prend en compte 11 composantes, 5 relatives à la consommation (produits agricoles, fibres, bois, infrastructures et énergie) et 6 relatives à la conversion en surfaces terrestres (terres agricoles, pâturages, forêts, zones de pêche, terrains construits et sols énergétiques).

L'IWEPS a proposé des pistes pour améliorer le calcul de l'indice, notamment, les données et une collaboration avec la Flandre.

Cet indicateur est préféré à l'empreinte carbone.

II.3.4 L'indice de santé de l'environnement

L'indicateur proposé est à construire, les indicateurs examinés n'étant pas jugés satisfaisants (1.9 Indice des performances environnementales, 1.10 Indice Planète vivante et 1.14 Volet environnement de l'indice de bien-être des nations dans la liste de l'IWEPS).

Les caractéristiques annoncées de l'indice sont :

- ✓ Quatre dimensions : air, eau, (sous)-sols, biodiversité ;
- ✓ A chaque dimension correspondent plusieurs indicateurs d'état et, éventuellement, d'impact (référence, tableau de bord de l'environnement) ;
- ✓ La vérification de la stabilité des instruments de mesure ;
- ✓ Evaluation basée sur l'écart entre la situation et les normes/cibles internationales ou scientifiques ;
- ✓ Elaboration et calcul par l'IWEPS.

III. Avis du Conseil

Le Conseil souligne l'intérêt de la démarche conduisant aux propositions d'indicateurs complémentaires au PIB. Il insiste pour que la Wallonie renforce dans le même temps la robustesse de ses indicateurs macro-économiques comme le PIB, dont les estimations actuelles ne concernent pas l'optique des dépenses (consommation, investissement, ...).

Alors qu'une concertation avec les autres Régions, le niveau fédéral et les instances internationales concernées est énoncée dans le Plan Marshall 2.Vert, les propositions retenues par le Gouvernement wallon vont, pour plusieurs indicateurs retenus, dans le sens d'indices spécifiques à la Wallonie. Sans nier l'intérêt de pouvoir suivre l'évolution régionale des indicateurs, et les difficultés inhérentes à la variabilité des situations, le Conseil insiste pour que des efforts soient entrepris en termes de comparabilité, au moins dans le contexte fédéral belge.

Le CESW s'interroge sur le lien entre les indicateurs proposés et les politiques menées par la Région. Par exemple, des objectifs concrets seront-ils fixés, par variable ou indicateur ? La finalité de ces

indicateurs, affirmée dans le Plan Marshall 2.Vert, est en effet « de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement ». La stratégie de communication des indicateurs-phares devra, par ailleurs, être élaborée de manière à appuyer leur crédibilité auprès du grand public.

Les indices proposés sont au stade du projet et doivent encore être concrètement construits, notamment, par le choix des variables qui vont les constituer. Pour le CESW, parmi les indicateurs phares, celui de type socio-économique devrait prendre en compte les dimensions de genre, d'inégalité de revenus, d'accès aux services publics et de démocratie. Le CESW suggère que l'IWEPS soumette ses propositions concrètes à l'avis du Conseil wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (CWEPS). Celui-ci sera informé au moins annuellement de la mise en œuvre du set d'indicateurs au même titre que le CESW.

ANNEXE

Tableau 1 : 28 fiches présentant des approches par le calcul d'un indicateur synthétique et/ ou composite

Indicateurs	
1.1	Produit intérieur brut et comptabilité nationale (2) 1.1.1 Produit intérieur brut (PIB) 1.1.2 Revenu national brut (RNB) et agrégats de l'optique 'revenus'
1.2	PIB ajusté pour l'environnement (« PIB vert »)
1.3	Index of Sustainable Economic Welfare (ISEW)- Indice de bien-être économique durable IBED
1.4	Genuine Progress Indicator (GPI) - Indicateur de progrès véritable (IPV)
1.5	Genuine Savings - Epargne véritable (EV)
1.6	Index of Economic Well-Being (IEWB) -Indice du bien-être économique (IBEE)
1.7	Empreinte écologique et biocapacité (EE)
1.8	Empreinte carbone (EC)
1.9	Environmental Performance Index (EPI)
1.10	Indice planète vivante (IPV)
1.11	Indicateurs de développement humain (4) : 1.11.1. Indicateur de développement humain (IDH) 1.11.2. Indicateur de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) 1.11.3. Indicateur des inégalités de genre (IIG) 1.11.4. Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)
1.12	Indicateurs de développement humain territorialisés (version française d'A. Boutaud)
1.13	Canadian Index of Wellbeing (CIW) - Indice canadien du mieux-être (ICME)
1.14	Indices of the Well-being of Nations - Indice de Bien-être des Nations
1.15	Happy Planet Index (HPI) – Indice de la planète heureuse
1.16	Indice di Qualità Regionale dello Sviluppo (QUARS) - Indicateur de qualité du développement régional
1.17	Indice de Bonheur National Brut au Bhoutan
1.18	Baromètre des inégalités et de la pauvreté (BIP40)
1.19	Index of Social Health (ISH) - Indicateur de santé sociale (ISS) (version américaine de Miringoff)
1.20	Indicateur régional de santé sociale (version française de F.Jany-Catrice et R. Zotti)
1.21	Taux de sécurité démarchandisée (TSD)
1.22	Indice de deprivation matérielle
1.23	Better Life Index - Indice du Vivre Mieux (OCDE) *
1.24	Indice de satisfaction de vie

*L'indicateur est en cours de construction.
